

# 5ème BELGIAN CLASSIC TT GEDINNE 28-29 AOUT 2010

## REGLEMENT PARTICULIER

### Art. 01 – Définition

Le C.R.M.B. (Classic Racing Motorcycles Belgium, [www.crmb.be](http://www.crmb.be)) fera disputer les 28 & 29 août 2010 une épreuve de motos classiques du championnat FMB et une épreuve IHRO. Les courses sont ouvertes aux pilotes belges et étrangers. Cette épreuve est régie par le code international FIM (Fédération Internationale de Motocyclisme), par le code européen UEM (Union Européenne de Motocyclisme), par le code national FMB (Fédération Motocycliste de Belgique), par le code IHRO (International Historic Racing Organisation) et par le présent règlement.

Pour des raisons exceptionnelles, ce règlement peut être modifié par le directeur de course en accord avec l'organisateur. Les changements éventuels seront communiqués aux pilotes avant le début des entraînements ou le départ des courses.

Ce texte est rédigé en français, néerlandais et anglais. En cas de doute au sujet de l'interprétation, le règlement en français est considéré comme officiel.

### Art. 02 – Circuit

Circuit de Gedinne d'une longueur de 5050m. Les courses se déroulent dans le sens des aiguilles d'une montre.

### Art. 03 – Capacité du circuit

Entraînements : Classe 1 : 48 motos ; Classe 2 à 5 & Post Cl. 2Tps: 45 motos ; Classe 6 & 7 :30 side-cars

Course : Classe 1 : 45 motos ; Classe 2 à 5 & Post Cl. 2Tps : 42 motos ; Classe 6 & 7 :26 side-cars

Parade : 40 motos

### Art. 04 – Licences (voir Règlement Classic Bike FMB-BMB : [www.fmb-bmb.be](http://www.fmb-bmb.be))

Une licence est obligatoire pour toutes les catégories y compris la catégorie 'Parade'.

Il existe 3 possibilités :

- Licence annuelle FMB Classic Bike
- Licence annuelle moto classique d'une Fédération Nationale reconnue UEM-FIM + **autorisation de sortie pour les étrangers**
- Licence 'une manifestation' à souscrire sur place. (Belges : 45€, Etrangers : 55€ assurance rapatriement incluse). *A partir de la 2<sup>ème</sup> participation à l'aide de la licence 'une manifestation' une attestation médicale est exigée (contact FMWB : +32/(0)2/736.87.07)*

### Art. 05 – Règlement technique, Equipement & Classes :

**IHRO** : voir règlement IHRO.

#### **N.B. : THE AUTHENTICS**

Voir *Règlement Classic Bike 2010 'Lansdowne'* de la FMB. Cette classe est réservée aux véritables machines de compétition 350 & 500 pré 1963 ou aux répliques identiques techniquement à l'originale, ainsi qu'à certaines machines Clubman jusque 1965. Pas de motos japonaises. Les Authentics 350 roulent avec les 350 Gr1 et les Authentics 500 avec les 500 Gr1. Numéros de course & couleurs de plaques identiques à ceux des 350-500 Gr1, mais précédés de la lettre **A**. Un classement séparé sera établi.

#### **N.B. : VINTAGE**

La catégorie Vintage est subdivisée en Junior (motos d'une cylindrée inférieure ou égale à 350cc) et Senior (cylindrée supérieure à 351cc). Les spécifications techniques doivent correspondre au '*Règlement Classic Bike*' 2010 de la FMB. Un classement séparé sera établi et des trophées seront attribués à chaque subdivision.

**TOUTEFOIS SEUL LE CLASSEMENT VINTAGE « SCRATCH » SERA PRIS EN COMPTE POUR L'ATTRIBUTION DES POINTS DANS LE CADRE DU CHAMPIONNAT CLASSIC BIKE DE LA FMB**

Voir 'Règlement Classic Bike' 2010 de la FMB : [www.fmb-bmb.be](http://www.fmb-bmb.be)

<b>Cyl./Cat.</b>	<b>Caractéristiques</b>	<b>Disque/N°</b>	<b>Classe</b>
<b>Vintage Junior</b>	--> 31/12/1949, Cylindrée ≤ 350cc Voir Spécifications Techniques Classic Bike	<b>Rouge/blanc</b>	<b>1</b>
<b>Vintage Senior</b>	--> 31/12/1949, Cylindrée ≥ 351cc Voir Spécifications Techniques Classic Bike	<b>Rouge/blanc</b>	
<b>50cc Gr.1</b>	--> 31/12/1972, Admission par disque interdite, Voir Spécifications Techniques Classic Bike	<b>Rouge/blanc</b>	
<b>50cc Gr.2</b>	--> 31/12/1972, Admission par disque obligatoire, Voir Spécifications Techniques Classic Bike	<b>Rouge/blanc</b>	
<b>200cc Gr.1</b>	--> 31/12/1972, motos de marque européenne	<b>Noir/Blanc</b>	
<b>200cc Gr.2</b>	--> 31/12/1972, motos de marque japonaise	<b>Noir/Blanc</b>	
<b>250cc Gr.1</b>	--> 31/12/1972, monocylindres 2Tps & 4Tps, bicylindres 4Tps culbuté	<b>Vert/blanc</b>	<b>2</b>
<b>250cc Gr.2</b>	--> 31/12/1972, autres types de moteur	<b>Vert/Blanc</b>	
<b>350cc Gr.1</b>	--> 31/12/1972, monocylindres 2Tps & 4Tps, bicylindres 4Tps culbuté	<b>Bleu/Blanc</b>	<b>3</b>
<b>350cc Gr.2</b>	--> 31/12/1972, autres types de moteur, Voir Spécifications Techniques Classic Bike	<b>Bleu/Blanc</b>	
<b>Authentic 350</b>	Voir Spécifications Techniques Classic Bike, Addendum	<b>A + Idem 350</b>	
<b>500cc Gr.1</b>	--> 31/12/1972, monocylindres 2Tps & 4Tps, bicylindres 4Tps culbuté	<b>Jaune/Noir</b>	<b>4</b>
<b>Authentic 500</b>	Voir Spécifications Techniques Classic Bike, Addendum	<b>A + Idem 500</b>	
<b>500cc Gr.2</b>	--> 31/12/1972, autres types de moteur	<b>Jaune/Noir</b>	
<b>750cc</b>	--> 31/12/1972, moteurs 4 Tps	<b>Blanc/Noir</b>	<b>5</b>
<b>Side-car Gr1</b>	Voir Spécifications Techniques Classic Bike	<b>Blanc/Noir</b>	<b>6</b>
<b>Side-car Gr2</b>	Voir Spécifications Techniques Classic Bike	<b>Blanc/Noir</b>	
<b>Side-car GP600</b>	--> 31/12/1950, Voir Spécifications Techniques Classic Bike	<b>Blanc/Noir</b>	
<b>Side-car GP500</b>	01/01/1951 --> 31/12/1972, Voir Spécifications Techniques Classic Bike	<b>Blanc/Noir</b>	
<b>Side-car Gr3</b>	Voir Spécifications Techniques Classic Bike	<b>Blanc/Noir</b>	<b>7</b>
<b>Side-car Post Classic</b>	--> 31/12/1982, Voir Spécifications Techniques Classic Bike	<b>Blanc/Noir</b>	
<b>Parade</b>	Toute moto de valeur historique ou d'intérêt technique jusqu'au 31/12/1979 et que le propriétaire ne désire pas engager en compétition. Voir Spécifications Techniques Classic Bike		

#### **Art. 06 – Catégorie 'PARADE'**

L'acceptation d'une moto en catégorie 'Parade' (cfr 'Règlement Classic Bike' 2010 FMB) se fait sur base de la présentation d'un dossier (description, historique et une photo de la moto) à joindre au formulaire d'inscription. La sélection finale et définitive sera effectuée par les membres du Comité d'Organisation du CRMB. Cette décision est irrévocable et incontestable. En cas de non-sélection, les frais d'inscription seront remboursés par le CRMB. Le comité se réserve le droit de refuser l'engagement si la catégorie est complète.

***La catégorie 'Parade' n'est pas une catégorie de course et n'implique AUCUN esprit de compétition. Tout comportement (agressivité, irresponsabilité, ...) sur la piste ne correspondant pas à cet état d'esprit sera sanctionné par l'exclusion immédiate du pilote de la manifestation.***

#### **Art. 07 – Classe 8 & 9: catégorie Post Classic 2 Temps**

La classe 8 du championnat de Belgique Classic Bike de la FMB n'étant **pas** reprise au programme du Belgian Classic TT 2010, le CRMB propose, aux mêmes conditions d'engagement que pour les autres motos solos, une **COURSE N'ENTRANT PAS EN LIGNE DE COMPTE POUR LE CHAMPIONNAT CLASSIC BIKE DE LA FMB** pour les motos de la catégorie Post Classic 2 Temps Gr2 & 3 (voir Règl Techn. Classic Bike FMB 2010). Un seul classement général (Gr 2 & 3) sera établi. Cette course se disputera avec la classe 5 du championnat de Belgique Classic Bike FMB. Les motos de la catégorie Post Classic 2 Temps sont acceptées sous réserve de places disponibles sur la grille de départ, priorité étant donnée aux classes attribuant des points au championnat de Belgique Classic Bike 2010.

*La classe 9 (IPC 125) n'est pas reprise dans le programme du Belgian Classic TT*

#### **Art. 08 – Engagements**

Le droit d'engagement est de 70€ pour les Vintage-50cc, 80€ pour les side-cars Gr1 & GP600, 120€ pour les autres solos & Parade, 130€ pour les autres side-cars, L'engagement pour une deuxième machine ou pour une 2<sup>ème</sup> classe est de 70€, il est de 40€ pour toute machine ou classe supplémentaire.

Une réduction de 10€ est accordée aux membres du CRMB.

Une amende de 50€ sera appliquée pour toute inscription ou paiement tardif (zone euro) après le 08/08/2010

#### **PAS D'INSCRIPTION SUR PLACE**

L'engagement est à renvoyer, **avant le 08 Août 2010** au plus tard, à :

CAMPION YVES  
RUE DOCTEUR ELIE LAMBOTTE 243  
BE-1030 BRUXELLES  
BELGIQUE

(E-mail: [belgianclassictt@crmb.be](mailto:belgianclassictt@crmb.be) ; téléphone: +32/(0)2/425.89.91)

#### **Paiement uniquement par versement au compte de :**

**(Chèques non-acceptés)**

**C.R.M.B., rue Docteur Elie Lambotte, 243 BE-1030 Bruxelles**

**Depuis la Belgique : 068-2166943-87**

**Depuis l'étranger : compte IBAN : BE67-0682-1669-4387**

**code SWIFT : GK CC BE BB**

*Communication: Belgian Classic TT 2010 (nom du pilote & catégorie)*

Adresse de la banque :

Agence DEXIA, Grand'Rue 17, BE-7640 Antoing , Belgique

Confirmation de l'engagement à partir du 01/08/2010 par e-mail uniquement et à condition que la demande d'engagement soit complète (formulaire d'inscription et paiement).

Une photo de la moto ou du side-car est à joindre à la demande d'engagement.

Il est de la responsabilité du pilote et/ou du propriétaire de la moto de présenter une moto en règle d'éligibilité sous peine de se voir refuser l'accès à la manifestation, ceci sans remboursement des droits d'inscription,

#### **Art. 09 – Accès au circuit et contrôle administratif**

Les coureurs sont priés de retirer les documents permettant l'accès au circuit & au paddock le

*Vendredi 27/08/2010* de 14h00 à 21h00 au secrétariat du circuit

*Samedi 28/08/2010* de 7h00 à 10h00 au secrétariat du circuit

Le contrôle administratif (licence) est obligatoire avant le passage au contrôle technique. Il se tient au secrétariat du circuit le vendredi de 14h00 à 19h00 et le samedi de 8h00 à 10h00.

Le circuit est fermé le samedi et le dimanche à partir de 7h00.

Un briefing pilotes sera organisé le vendredi soir.

#### **Art. 10 – Pilotes débutants**

Il est instamment conseillé aux pilotes débutants en championnat (ne pouvant justifier d'au moins une saison complète d'expérience dans un championnat équivalent) de porter une veste de sécurité, vert ou jaune fluorescent, au-dessus de leur équipement.

**Art. 11 – Paddock**

Le paddock sera accessible depuis le jeudi 26 Août à 8h00 jusqu'au mardi 31 Août 9h00

**Art. 12 – Contrôle technique et éligibilité**

Les contrôles d'éligibilité et technique (moto et équipement) sont obligatoires.

Ils se tiendront : Vendredi 27/08/2010 de 14h00 à 20h00

Samedi & dimanche 28-29/08/2010 au moins 1 heure avant l'entraînement

**Art. 13 – Assurance**

Le C.R.M.B. a contracté une assurance couvrant la responsabilité civile des pilotes en cas d'accident survenant au cours de l'épreuve (pendant les entraînements et les courses).

**Art. 14 – Chronométrage**

Nous utilisons des transpondeurs AMB pour le chronométrage des essais et des courses.

Vous pouvez louer un transpondeur sur place (prix de la location 15 €) auprès du collège de chronométrage de la F.M.B. Si vous possédez un transpondeur AMB, il doit être en parfait état de fonctionnement et dûment chargé.

**Art. 15 – Horaire**

Samedi 28/08/2010 et Dimanche 29/08/2010

8h00 : début des entraînements

13h00 : début des courses

Courses : 6 tours sauf Classe 1 (Vintage-50cc-200cc) : 5 tours

Parade : série de 15'

**Art. 16 – Podiums**

Samedi 28 août et dimanche 29 août dans le grand chapiteau.

Les 3 premiers de chaque catégorie seront récompensés.

**Art. 17 – Contrôle antidopage**

Les samedi 28 et dimanche 29 août 2010, les participants (pilotes & passagers) peuvent être soumis à un contrôle anti-dopage et/ou d'alcoolémie.

**Art. 18 – Cas particuliers**

Les cas particuliers seront résolus par le directeur de course en accord avec les organisateurs.

**Art. 19 – Officiels F.M.B.**

Directeur de course : E. Van Bos

Directeur d'épreuve : Willy Van Woensel

Directeur technique :

Directeur chronométrage :

Directeur environnement :

**Art. 20 – Officiels C.R.M.B.**

Président : Jean-Pierre Capel (tel: +32/ (0)472/322716 ou [capelracing@yahoo.fr](mailto:capelracing@yahoo.fr))

Commissaire d'organisation : Yves Champion (tel: +32/(0)2/425.89.91 ou [belgianclassictt@crmb.be](mailto:belgianclassictt@crmb.be))

Secrétariat de course : Yves Champion– Miguël Parrent – Marc Parfait

**Art. 21 – Sécurité & Environnement**

*L'usage du tapis environnemental sous la moto est obligatoire dans le paddock (achat possible sur le circuit)*

Gardez vos chiens en laisse. Circulation interdite en mini-moto, scooter ou mobyette dans le paddock. Les huiles usées, etc. doivent être éliminées dans les containers spéciaux disposés dans le paddock. Veuillez utiliser les sacs poubelles pour vos déchets généraux.

Approuvé par la FMB,  
Le